

## LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS PLUS PROCHE DE VOUS

À compter du 19 novembre 2020,

Vous pouvez être reçu par un agent des Finances Publiques :  
**sur rendez-vous**

**TOUS LES JEUDIS MATIN**  
de **08h30 à 11H30**

PERMANENCES	
<b>LES HORAIRES</b>  Le jeudi matin  sur rendez-vous de 08h30 à 11h30	<b>LES COORDONNÉES</b> Espace France Service Mairie d'EAUZE Place de la République 32800 EAUZE  <b>05 62 09 94 80</b>

***Pour la prise de rendez-vous :***

*connectez-vous à votre espace particulier sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)  
(sélectionnez votre lieu de RDV) ou prenez rendez-vous dans les  
lieux de permanences*

Dans ce point de contact vous pouvez :

- bénéficier d'un accompagnement au numérique pour les démarches en ligne ;
- être aidé pour déclarer vos revenus ;
- gérer votre prélèvement à la source ;
- obtenir des informations sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation) ;
- faire une réclamation contentieuse ;
- déclarer et gérer un changement de situation en cours d'année ;
- acheter des timbres fiscaux en ligne ;
- demander une remise gracieuse ou des délais de paiement.